

# POLITIQUE DU CODE DE CONDUITE DU COMPÉTITEUR

## MISE À JOUR AVRIL 2026



La PGA du Canada est très fière de la qualité de ses championnats, qui ne seraient pas possibles sans le soutien actif et l'aide de ses installations hôtes, de ses commanditaires et de la participation de la communauté à chaque compétition. Afin de continuer à rendre les compétitions de la PGA du Canada agréables pour tout le monde et de respecter l'implication de nos installations hôtes et de nos bénévoles, la PGA du Canada exige que tous les joueurs adhèrent à ce Code de conduite du compétiteur et à toutes les [politiques de sécurité dans le sport](#) à tous les championnats de la PGA du Canada.

Le Code de conduite du compétiteur de la PGA du Canada doit être respecté par tous les joueurs et les cadets (lorsqu'ils sont autorisés), sur le terrain de golf et à l'extérieur, pendant toute la durée de la compétition, y compris la ou les rondes de pratique.

Tous les joueurs sont tenus d'agir et de jouer :

- En agissant avec intégrité - par exemple, en respectant les règles, en appliquant toutes les pénalités et en étant honnête dans tous les aspects du jeu.
- En faisant preuve de considération envers les autres - par exemple, en jouant à un rythme rapide, en veillant à la sécurité des autres et en ne distrayant pas le jeu d'un autre joueur.
- Prendre soin du parcours - par exemple, en remplaçant les divots, en ratissant les trappes de sable, en réparant les marques de balles et en ne causant pas de dommages inutiles au parcours.

Infractions au Code de conduite des joueurs :

- Comportement antisportif, y compris intimidation, abus, harcèlement, discrimination, langage abusif ou offensant, lancer des bâtons, abus d'équipement, manque de respect envers les bénévoles, les arbitres, les officiels, le personnel de l'établissement hôte, les autres joueurs ou les spectateurs, ou abus de la propriété du terrain de golf.
- Ne pas prendre soin du parcours, y compris, mais sans s'y limiter, omission de : remplir ou replacer les divots, râteler les fosses ou de réparer les marques de balle.
- Consommation de boissons alcoolisées, de cannabis ou de toute substance illégale sur le parcours de compétition ou dans les zones d'entraînement désignées.
- Le non-respect du code vestimentaire sur la propriété de l'établissement hôte.
- Tout acte de vandalisme ou comportement abusif, que ce soit dans l'hôtel d'accueil ou dans un autre hôtel, ou à l'égard d'une famille d'accueil ou de ses biens.
- Tout autre comportement indigne d'un joueur participant à une compétition de la PGA du Canada pendant toute la durée de la compétition.

### PRO-AMS

Tout concurrent participant à un Pro-am doit se comporter conformément aux dispositions énumérées ci-dessus, ainsi qu'à tout règlement supplémentaire présenté par le commanditaire organisant le Pro-am. Les professionnels participants doivent assister au dîner de réception qui suit le jeu, sauf indication contraire écrite.

### REMISE DES PRIX

Les deux premiers gagnants des compétitions individuelles et/ou par équipe doivent être présents lors de la remise des prix sous peine de perdre leur bourse au profit de la PGA du Canada, à moins que le directeur du tournoi n'y consente.

### SANCTIONS

La PGA du Canada a adopté la règle locale 1.2b qui établit les normes de conduite des joueurs et des cadets, tel que décrit plus spécifiquement dans la section Infraction au code de conduite. Toute infraction soupçonnée à cette politique peut être rapportée à tout membre du comité responsable de la compétition, du comité des règles du tournoi, du préposé au départ ou du marqueur.

# POLITIQUE DU CODE DE CONDUITE DU COMPÉTITEUR

## MISE À JOUR AVRIL 2026



Le comité des règles du tournoi de la PGA du Canada peut imposer l'une ou l'autre des pénalités décrites ci-dessous, selon la sévérité et la fréquence de l'infraction, au cours d'une ronde de compétition. Le joueur est responsable de son cadet et peut être pénalisé pour toute infraction commise par ce dernier durant une ronde compétitive.

- Avertissement
- Un coup de pénalité
- Pénalité générale (pénalité de deux coups)
- Disqualification

En outre, toute infraction à cette politique est passible d'une amende telle que décrite ci-dessous.

Action	Pénalité maximale
Omettre de se présenter sans préavis - Compétition	\$500
Omettre de se présenter sans préavis - Pro-Am	\$500
Se retirer sans avoir avisé par écrit un officiel de la PGA du Canada	\$500
Conduite ou langage susceptible de nuire à la réputation de la PGA du Canada, du club ou du commanditaire	\$500
Manque de respect envers les bénévoles, les arbitres, les officiels, le personnel de l'établissement hôte, les autres joueurs ou les spectateurs	\$500
Ne pas retourner la carte de pointage officielle	\$100
Ne pas respecter le code vestimentaire	\$100

### COMITÉ DE DISCIPLINE

Toutes les pénalités doivent être payées ou un recours doit être fait avant que le jeu ne soit permis dans la ronde suivante du championnat ou dans le championnat suivant.

Toutes les pénalités seront doublées pour une deuxième infraction et une troisième infraction peut mener à l'expulsion de la participation aux futurs championnats de la PGA du Canada. Les pénalités s'appliquent aux rondes de championnat et de pratique.

Des pénalités autres que monétaires peuvent également être imposées par le comité de Discipline pour des infractions non énumérées ci-dessus.

### APPELS

Sauf indication contraire ci-dessus, le comité de Discipline est le seul juge pour déterminer la conduite inconvenante et peut imposer des avertissements et/ou des suspensions en fonction de la sévérité et de la fréquence de l'infraction actuelle ou passée. Toute infraction au Code de conduite du compétiteur entraînant un avertissement ou une suspension fera l'objet d'une lettre écrite au joueur ou au cadet. Dans le cas d'une suspension, le joueur ou le cadet peut faire appel de la suspension par écrit au comité de discipline de la PGA du Canada dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de suspension. Le comité reconsidérera la durée de la suspension après avoir examiné tous les documents soumis, y compris un compte rendu de l'infraction et de tout incident antérieur par un officiel ou un membre du personnel du tournoi de la PGA du Canada. Tout joueur sous le coup d'une suspension ne sera pas éligible aux prix de la PGA du Canada.